

COMPTE-RENDU

Comité de pilotage

Présentation du diagnostic « Limitation de transfert de pollution par ruissellement sur le Falleron amont »

Réunion de présentation du diagnostic des sous bassins versants 2 et 3 – Vendredi 19 octobre 2018 - Paulx

Feuille de Présence - Membres du Comité de pilotage		
Nom	Structure	Présence
MOUREN Vincent	Fédération de Pêche 44 (directeur)	présent
BRISSON Jean-Yves	Adjoint commune de St Etienne de Mer Morte	présent
DE VILLEPIN Hervé	Vice-président de la commission environnement de la communauté de communes Sud Retz - Atlantique	présent
CAUDAL Claude	Vice-président de la commission locale de l'eau (CLE) SAGE baie de Bourgneuf	Présent
GUILBEAU Jean-Paul	Adjoint commune de Grand'Landes	présent
DERIEZ Michel	Trésorier de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée	présent
MORINEAU Pascal	Maire de Grand'Landes	présent
GUIHOT Sébastien	Technicien SPANC Sud-Retz-Atlantique	présent
THOMAS Sébastien	Exploitant agricole GAEC de l'Avenir	présent
CHARRIAU Paul	Représentant Chambre d'Agriculture Pays de la Loire	présente
FANDARD Olivier	Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (directeur adjoint et technicien marais rivière)	présent
MIMAUD Mickaël	Chargé de mission de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée	présente
JOUSSEMET Sébastien	Chargé de mission ADBVBB	présent
BERNON Camille	Chargée de mission ADBVBB	présent
PILET Dominique	adjoint commune de Machecoul-Saint-Même	présent
SCIERS Viviane	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (chargée d'intervention)	présente
GABORIT Yvon	Adjoint commune de Touvois	présent
GUERINEAU Robert	Président de la CLE, SAGE baie de Bourgneuf	excusé

Monsieur Claude CAUDAL, Vice-Président de la Commission Local de l'Eau (CLE), ouvre la séance et remercie les participants. Il excuse Monsieur Robert GUERINEAU, Président de la Commission Local de l'Eau.

Les objectifs de cette réunion sont de :

- Partager les diagnostics « Ruissellement » et « Bocage » des sous bassins versants 2 et 3 du Falleron sur les communes de Machecoul-St-Même, Paulx, St-Etienne-de-Mer-Morte, La Garnache, Froidfond, Falleron et Touvois,
- Valider le calendrier de l'action « étude ruissellement »,
- Constituer un groupe local de travail (sous bassins versants 2 et 3).

Ce compte-rendu reprend les principaux éléments et les échanges qui ont eu lieu lors de la réunion. *Le diaporama présenté durant la réunion est joint en annexe et accompagné de la liste des participants du groupe local de travail.* Grâce aux liens suivants http://www.baie-bourgneuf.com/?page_id=5335, un accès au diagnostic « Ruissellement » et « Bocage » sera possible.

- **Cadre de l'étude :**

L'étude « Transfert de pollution par ruissellement sur le bassin versant du Falleron » est une action inscrite dans le Contrat Territorial 2017-2021 du SAGE « Marais Breton et bassin versant de la Baie de Bourgneuf sous les volets « *pollution diffuse* » et « *milieu aquatique* ». Le volet *pollution diffuse* comprend la partie *ruissellement* et *bocage*, pris en charge respectivement par l'Association pour Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) et la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée (FDC85). Le volet « *milieux aquatiques* » est pris en charge par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH). Pour des raisons de simplification et pour être au plus près des acteurs de terrain, le bassin versant du Falleron a été divisé en 3 sous bassins d'amont en aval ; les limites de ces sous bassins correspondent aux trois stations de mesures de la qualité de l'eau et/ou des débits existantes (Fréigné à Touvois, Saint Etienne de mer Morte, Bourg Saint Martin à Machecoul-St Même).

- **Diagnostic Ruissellement :**

Le diagnostic « ruissellement » a pour objectif de déterminer **les zones à risque pour les transferts de pollution**. Ce diagnostic est jugé nécessaire car le Falleron ne répond pas aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et l'atteinte du « bon état ». Les paramètres **phosphore, oxygène dissous et carbone organique** dégradent la qualité de l'eau du Falleron. Malgré une tendance à l'amélioration du paramètre phosphore au fil des années, les objectifs DCE - de bon état - ne sont pas atteints.

Il est rappelé que le bassin versant du Falleron a des **problématiques de « qualité » et « quantité » d'eau** qui sont liés. Les zones tampons et les haies proposées peuvent être une solution, tout d'abord pour améliorer la qualité d'eau, mais aussi, pour la gestion quantitative des écoulements. Il est rappelé qu'il sera difficile d'estimer les nombres de zones tampons nécessaires pour résoudre ces problématiques.

L'étude engagée à partir d'octobre 2016, tente de déterminer la ou les **origines des polluants et de comprendre leurs modes de transferts au cours d'eau**. Trois activités peuvent être à l'origine de cette présence : l'industrie, l'assainissement et l'agriculture. Au regard des données disponibles et de l'étude du bassin versant, il apparaît que l'activité agricole soit la principale source de pollution.

Ces résultats sont des ordres de grandeur basés sur l'analyse d'études bibliographiques et les constats de terrain. Ils ne sont pas utilisés pour stigmatiser une activité économique mais bien pour affiner la connaissance du territoire et du fonctionnement des transferts de pollution. Il est aussi rappelé que les actions correctives envisagées seront réalisées avec le volontariat et la concertation des acteurs (agriculteurs, riverains, propriétaires...).

En terme d'articulation de l'étude avec les projets déjà en cours sur le territoire, il sera important de :

- prendre en compte et mettre en commun les aménagements (création de fossé, plantation de haies) qui ont lieu dans la cadre des travaux de la déviation routière entre Paulx et Machecoul-St-Même,
- informer les techniciens des Communautés de Communes qui ont pris les compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis janvier 2018,

- d'attendre la fin des échanges parcellaires entre les maraîchers et les éleveurs sur la commune de Machecoul-St-Même qui ont lieu dans le cadre du programme d'actions de protection de la nappe de Machecoul.

En résumé, la problématique « transfert de pollution par le ruissellement » concerne tout à la fois l'existence de rejets agricoles, domestiques ou urbains voire industriels dans les cours d'eau, les travaux hydrauliques qui ont eu lieu à l'échelle du bassin versant et les désordres morphologiques et hydrauliques qu'ils ont entraînés (rectification des cours d'eau, accentuation des phénomènes hydrauliques sévères comme les crues et les étiages, la difficulté de résilience de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant, suppression des haies hydrauliques...). Toutefois, l'existence de zones intéressantes pour l'épuration des polluants sont présentes dans le bassin versant : zone humide, bois humides, prairies permanentes, rigoles perpendiculaires à la pente, larges bandes enherbées, etc.

L'intégralité du diagnostic est désormais disponible et en ligne à l'adresse ci-dessous :

http://www.baie-bourgneuf.com/?page_id=5335

Il permet d'avoir un diagnostic sur l'origine possible des polluants, les lieux de transferts et l'état morphologique des cours d'eau dans les bassins versants 2 et 3 du Falleron. Pour toutes questions, remarques ou demandes de vérification, n'hésitez à pas contacter l'ADBVB aux adresses suivantes : cbernon@baie-bourgneuf.com et joussemet@baie-bourgneuf.com. Comme convenu en réunion ; le diagnostic sera validé s'il n'y a aucune remarque. Sinon, le diagnostic sera de nouveau présenté et soumis à votre validation au prochain COPIL.

- **Diagnostic Bocage :**

Le diagnostic « Bocage » a trois objectifs principaux. Le premier est d'établir l'état des lieux du maillage bocager sur l'ensemble du territoire en concertation avec les acteurs du bassin versant du Falleron. Le second permettra de définir et de chiffrer un programme d'actions optimal toujours en concertation. Le dernier objectif du diagnostic est de mettre en œuvre des actions de manière volontaire en mobilisant un large public (chasseurs bénévoles, élèves de lycées agricoles et autres particuliers volontaires suite à des réunions publiques).

Suite à une phase terrain, l'ensemble des haies du bassin versant du Falleron a été localisé et décrit selon une typologie prédéfinie. Cette typologie se compose d'informations générales sur la localisation de la haie et d'un descriptif de la haie par rapport à son caractère anti-érosif. Cette démarche a permis de mettre en avant les haies ayant un intérêt hydraulique et d'identifier les zones à enjeux prioritaires (cf. *diapositive n°24 – Diaporama de la réunion*). La zone est définie comme prioritaire si :

- elle est située en zone de pente,
- elle comporte peu de haies,
- elle ne possède pas de haies perpendiculaires à pente,
- elle est constituée de rejets et de zones de transferts de polluants,
- elle se situe à proximité du cours d'eau.

La cartographie et les données inventoriées sur le terrain vont permettre de rencontrer les acteurs locaux, d'établir l'état des lieux du territoire et de le partager avec eux. À la suite de cette première phase, il sera possible de déterminer les secteurs du bassin versant dépourvus de haies anti-érosives. Ces dernières représentent l'enjeu principal car elles sont situées sur des parcelles ayant une forte pente où le ruissellement est donc important.

A partir de ce diagnostic et des informations sur le ruissellement, les zones à enjeux feront l'objet de propositions d'actions diverses (sensibilisation, restauration ou création de haies à plat ou sur talus, bandes enherbées...) et permettront d'établir un programme d'actions en concertation avec les exploitants agricoles et les propriétaires.

L'inventaire bocager du bassin versant du Falleron a permis d'inventorier un peu plus de 10 400 haies pour un linéaire total de 1 260 kilomètres. Ce linéaire représente une moyenne de 101 mètres linéaires par hectare. Toutefois, cette moyenne est à relativiser car certains secteurs du bassin versant ont une densité élevée de haies et à l'inverse, d'autres secteurs en sont largement dépourvus.

Pour illustrer les différentes étapes du diagnostic, l'exemple de l'EARL Le Petit Moineau sur la commune de Falleron est présenté. Il permet d'expliquer le choix des lieux de plantations et de présenter l'organisation d'un chantier au sein d'une exploitation.

Une attention particulière est donnée à l'organisation et la réalisation des chantiers de plantations. En effet, afin de réduire les coûts des travaux des chantiers bénévoles et pédagogiques seront organisés. La préparation du sol est à la charge des exploitants agricoles. Les plants, le paillage ainsi que les filets de protection sont fournis gratuitement par la FDC85. Le paillage est réalisé avec des copeaux de bois pour une solution plus durable. Enfin, les travaux de plantation ont lieu durant la période hivernale, de novembre à décembre.

Une question est posée concernant l'information aux propriétaires des parcelles sur lesquelles les plantations auront lieu. Effectivement comme convenu en Comité de Pilotage, l'animation se fait auprès des exploitants agricoles et ces derniers informent leurs propriétaires des travaux. Le temps d'animation (financement) n'est pas suffisamment conséquent pour informer à la fois les agriculteurs et les propriétaires des parcelles. Si le propriétaire est d'accord pour réaliser les travaux, une convention est signée entre le propriétaire et l'exploitant agricole.

De même que pour le diagnostic « Ruissellement », le diagnostic « Bocage » est disponible et en ligne à l'adresse suivante : http://www.baie-bourgneuf.com/?page_id=5335

Pour toutes questions, remarques ou demandes de vérification, n'hésitez à pas contacter la FDC85 à l'adresse suivante : mmimaud@chasse85.fr . Comme convenu en réunion ; le diagnostic sera validé s'il n'y a aucune remarque. Sinon, le diagnostic sera de nouveau présenté et soumis à votre validation au prochain COPIL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Compte-rendu rédigé par Camille BERNON, Sébastien JOUSSEMET et Mickaël MIMAUD.

Le Vice-Président de la CLE,



Claude CAUDAL
*En remplacement de M. GUERINEAU
Maire de Préfailles
Vice-Président pôle eau à Communauté
d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz*